

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 07 novembre 2022

---

*Nombre de membres du  
Bureau : 35*

---

*En exercice : 35  
Présents : 21  
Pouvoirs : 4  
Votants : 25*

---

#### OBJET

---

**Délibération  
2022\_11\_07\_04B Soutien  
exceptionnel à la maîtrise  
d'œuvre de travaux de  
rénovation énergétique  
dans le cadre du  
programme ACTEE :**

---

Votes Pour : 25

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux,

Le sept novembre,

A neuf heures et trente minutes,

se sont réunis à Saint-Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le vingt-sept octobre deux mille vingt-deux.

#### Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Henri BONADA, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Didier PONCET, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gorges BERNAT

- Mandataire : Marie-Christine THIVANT

- Mandant : Sébastien DESHAYES

- Mandataire : Henri BONADA

- Mandant : Stéphane HEYRAUD

- Mandataire : Bernard SOUTRENON

- Mandant : Didier PICARD

- Mandataire : Marie-Christine THIVANT

**Absent(s) excusé(s) :** Gérard BAROU, Georges BERNAT, Nicolas CHARGUROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Gilles PERRONNET, Séverine REYNAUD, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PICARD, Pierre VERICEL.

**Le secrétariat a été assuré par M. Henri BONADA**

Madame la Présidente expose :

**CONSIDERANT** la convention de partenariat dans le cadre du programme ACTEE signée le 27 avril 2021 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour le SIEL-TE Loire de soutenir les Collectivités à mettre en œuvre des actions de performance énergétique sur leur bâtiment au travers notamment d'une aide à la maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation énergétique ;

**CONSIDERANT** l'enveloppe disponible ;

**CONSIDERANT** la nécessité de définir les critères d'attribution des aides de la manière suivante :

- rénovation d'un bâtiment tertiaire (hors logement),
- ayant bénéficié du programme Révolution, session 2021 ou 2022,
- ayant réalisé un bouquet de travaux important avec un minimum de 10 points issus du règlement Révolution,
- disposant de factures acquittées des frais de MOE externe sur 2021 et 2022.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ ;

**AUTORISE** Madame la Présidente à arrêter les critères tels qu'exposés ci-dessus.

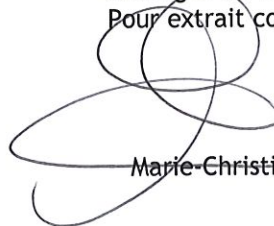
**AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré en séance

Le 07 novembre 2022

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.